

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 46	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 23 mars 2021

Vote(s) pour : 49  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 29 mars 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-03-29-BD-10.1 :

**ZAE Metz Deux Fontaines : Acquisition de deux parcelles auprès de la Ville de Metz.**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 octobre 2002 portant sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des Biens immobiliers situés en ZAE,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 relative au renforcement de l'intégration communautaire : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,

VU l'avis du pôle évaluation domaniale de la DGFIP en date du 18 décembre 2020,

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Metz, en date du 4 février 2021, portant cession de deux parcelles à Metz Métropole,

CONSIDERANT le souhait de la Société BDJM d'acquérir deux parcelles contiguës à son terrain actuel, situées dans la Zone d'Activité Economique (ZAE) Metz Deux Fontaines,

CONSIDERANT que Metz Métropole est compétente pour gérer l'ensemble des ZAE,

CONSIDERANT que les deux parcelles relèvent du domaine privé de la Ville de Metz,

CONSIDERANT que les parcelles commercialisables situées en ZAE, relevant du domaine privé, font l'objet d'un transfert à titre onéreux, après avis du pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP,

DECIDE d'acquérir auprès de la Ville de Metz les parcelles cadastrées section HM n° 101 et section HO n° 49, d'une superficie totale de 3 871 m<sup>2</sup>, au prix fixé par le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP, à savoir 22 € HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 85 162 € HT, TVA en sus,

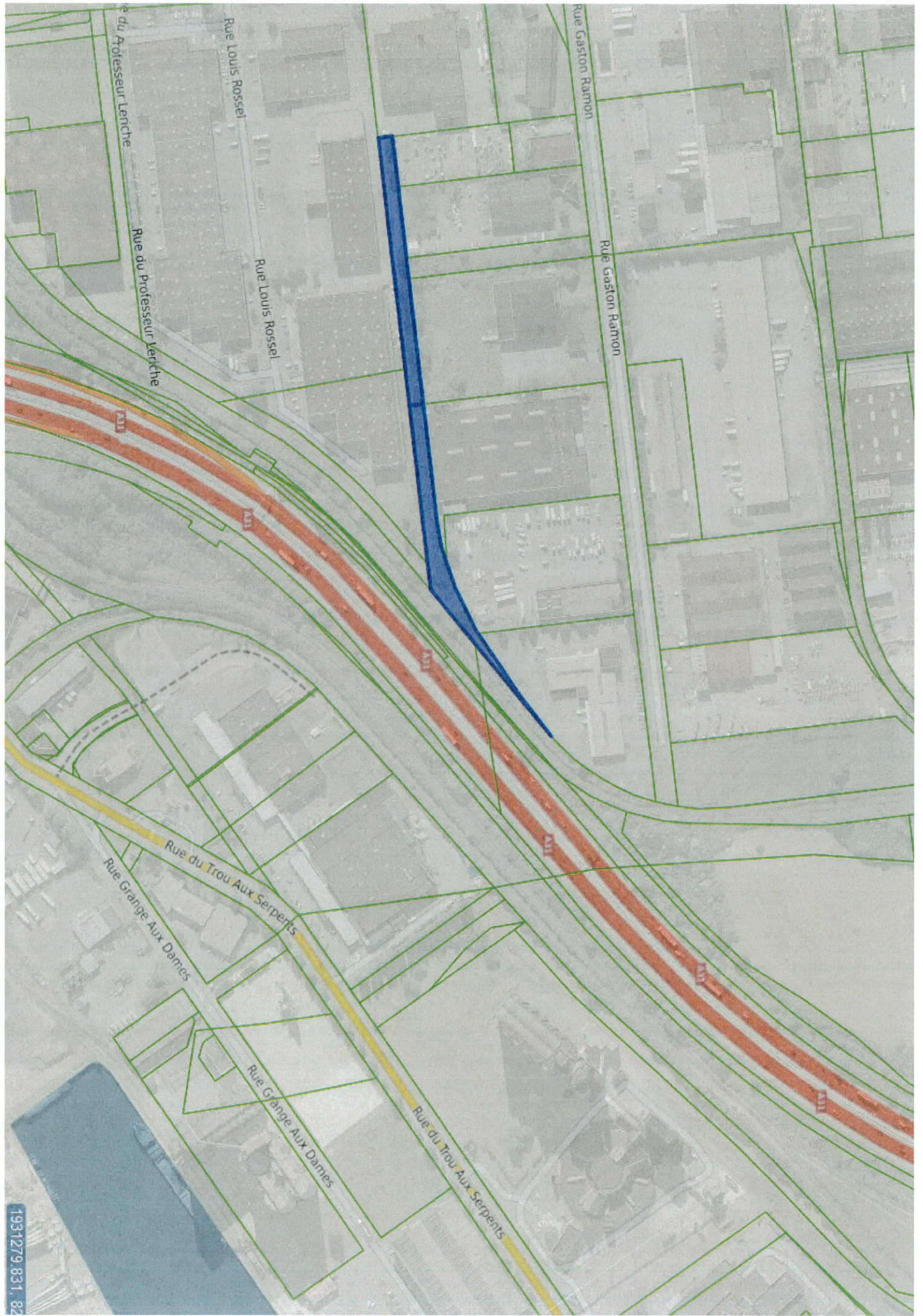
DECIDE d'acquitter les frais inhérents à cette acquisition,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés relatifs à cette acquisition.

Pour extrait conforme  
Metz, le 30 mars 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

The stamp is circular with a blue border. Inside the border, the word "METZ" is written at the top and "MÉTROPOLÉ" at the bottom. In the center, there is a stylized graphic of a hand holding a pen, symbolizing writing or signing.

Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	Excusée points 3 et 4	Pour les autres points
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour tous les points
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour tous les points
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	Excusé point 1	Pour les autres points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry	Excusé - Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points sauf 3 (M.Grosdidier excusé)
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany	ABSENT	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour tous les points
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour tous les points
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	Absent points 1 à 7	Pour les autres points
GOUTH	Cédric	Woippy	Excusé point 3	Pour les autres points
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	Excusé point 3	Pour les autres points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	Excusé points 1 à 6	Pour les autres points
HENRION	François	Augny	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz	Excusé point 5	Pour les autres points
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Abstention point 5 - Pour les autres points
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	Excusée	
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey	Excusée - Pouvoir à Claude VALENTIN	Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz	Excusé point 3	Pour les autres points
TORLOTING	Michel	Gravelotte	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
TRAN	Doan	Metz	Excusée - pouvoir à Béatrice AGAMENNONE	Pour tous les points
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20210329-03-2021-DB10-1-DE

**Numéro de l'acte :** 03-2021-DB10-1  
**Date de décision :** lundi 29 mars 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** ZAE Metz Deux Fontaines : Acquisition de deux parcelles auprès de la Ville de Metz  
**Classification :** 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 31/03/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210329-03-2021-DB10-1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-10-1.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-BUREAU votes 29-03-2021.pdf

**Historique :**

30/03/21 15:30	En cours de création	
30/03/21 15:31	En préparation	Catherine DELLES
31/03/21 11:27	Reçu	Catherine DELLES
31/03/21 11:27	En cours de transmission	
31/03/21 11:28	Transmis en Préfecture	
31/03/21 11:32	Accusé de réception reçu	